

Règlement canicross :

Le règlement appliqué est celui de la FSLC, à consulter sur : www.fslc-canicross.net

L'association les PIRANHAS organise le dimanche 23 juin 2019 à partir de 09h, avec le concours de la ville, la 13^{ème} édition du canicross de QUIBERVILLE SUR MER, la PIRANHAS BLEUE ouvert à tous les concurrents licenciés ou non.

Engagements :

Les inscriptions seront possibles exclusivement par le lien du site <https://www.canicompét.fr> et aucun autre moyen ne sera accepté.

Il sera possible de s'inscrire jusqu'au jeudi 20 juin 2019 à 20h et les inscriptions sur place le jour de la course resteront possible jusqu'à 08h30 pour les enfants et la marche.

Le paiement sera effectué par carte bancaire au moyen du site de paiement sécurisé en ligne sur <https://www.canicompét.fr>

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Certificat médical :

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de non contre-indication à l'athlétisme en compétition ou pour les non licenciés auxquelles ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de la course. Aucune restitution ne sera possible même après la course.

Attention : Fournir conformément à l'article L231-2-1 du Code du Sport :

- Pour les non-licenciés participant à la course : un certificat médical autorisant **la pratique du canicross, du canitrail** ou du caniVTT **en compétition daté de moins d'un an à la date de la course.**
- Pour les licenciés canicross FSLC, FFST, FFPTC ou CNEA : une photocopie de la licence 2019
- Pour les licenciés FFA, FF tri ou FFC : une photocopie de la licence 2019.
- Pour les licenciés FSCF, FSGT ou UFOLEP : une photocopie de la licence 2019.

ATTENTION la mention de non contre-indication à la pratique de **la course à pied (ou marche) en compétition ou de cyclisme en compétition** doit apparaître de façon précise sur la carte licence.

ATTENTION seront uniquement acceptées les licences des fédérations citées précédemment.
Aucun dossard ne sera délivré aux coureurs ne pouvant donner l'une des pièces indiquées ci-dessus.

Accueil, départ :

L'accueil, le départ et l'arrivée se feront sur le front de mer près du club de voile. Le parking, les vestiaires et sanitaires seront à disposition des participants. Le 1^{er} départ sera donné à 09h00
→décalage possible en fonction de l'évolution de la marée.

Retrait des dossards :

Les dossards seront retirés sur place le jour de l'épreuve à partir de 07h45 (fin 08h30).
L'organisation attire l'attention des participants sur la nécessité d'être en possession de l'un des justificatifs exigés au paragraphe certificat médical.

Ravitaillements :

Un ravitaillement sera disponible à mi-parcours et à l'arrivée pour les participants à l'épreuve.

Service médical

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Le service médical sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

Droit à l'image :

Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise les organisateurs ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation.

CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Remise des récompenses et tirage au sort :

Les récompenses seront remises à partir de 12h30. Un tirage au sort pour différents lots aura lieu à l'issue de la remise des récompenses. Les participants devront apparaître dans le classement et être obligatoirement présent pour obtenir le lot en cas de tirage au sort.

Assurance :

Souscrite par les organisateurs en conformité avec la réglementation de la FSLC.
L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre

circonstance mettant en danger les concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Chronométrage et résultat :

Les résultats seront affichés pendant la remise des récompenses, ainsi que sur notre site internet <http://piranhascanicross.unblog.fr/> le soir même. D'autre part vous recevrez chez vous les informations dieppoises avec un reportage complet de la course ainsi que le classement général.

Le chien :

- Devra être à jour de ses vaccins (présentation carnet de vaccination sur demande du vétérinaire)
- Devra être âgé de plus de 12 mois le jour de la course pour les canicross de 2 et 8 km, de 18 mois pour le caniVTT et la canitrotinette et 24 mois pour le canitrail de 16 km.
- Tout chien de 2^{ème} catégorie devra être à jour avec la législation. Son propriétaire devra présenter les documents nécessaires et museler son chien pendant l'épreuve.
- **Ne peut pas participer à 2 épreuves adultes (sauf canimarche) dans la même journée.**
- Peut cumuler une épreuve adulte et une épreuve enfants ou la canimarche.
- Devra être équipé d'un harnais adapté.
- Toute femelle en chaleur devra partir derrière les autres concurrents selon les conditions fixées par l'organisateur.

Le participant :

- Devra présenter une licence de canicross ou de caniVTT ou un certificat médical de non contre-indication daté de moins d'un an.
- Devra se munir d'une laisse élastique de longueur maximale de 2 m en extension.
- Ne devra pas utiliser des chaussures à pointes.
- Devra porter un casque et des gants pour le caniVTT.
- Devra maîtriser son chien et laisser le passage à tout concurrent qui souhaite le doubler.
- Devra respecter son animal et ne pas le tirer, sauf pour le remettre dans la bonne direction. Le chien devra être en permanence devant le concurrent (la limite maximale autorisée est la hauteur des épaules de l'animal).
- Devra partir à l'heure de départ indiquée et affichée par les organisateurs. En cas de retard, seule l'heure de départ officielle sera prise en compte.

Enfants :

Si le rapport entre la morphologie de l'enfant et la puissance du chien n'est pas compatible (contrôle direction de course), l'enfant pourra courir seulement accompagné d'un adulte.

Les enfants non licenciés devront être accompagnés.

L'adulte devant être lié au chien par une longe de sécurité supérieure de 50 cm minimum à celle de l'enfant, lui permettant de contrôler la puissance de l'animal.

Les parents ou le responsable légal des concurrents mineurs devront compléter et signer une décharge de responsabilité au retrait des dossards.

Environnement :

Merci de respecter le lieu qui vous accueille et de ramasser les déjections de vos animaux et tout déchet : ramasser les excréments de vos chiens, ne jeter aucun déchet, ne pas sortir des sentiers balisés (zone classée et protégée).

Parcours :

- Interdiction de courir devant son chien
- Obligation de laisser passer tout concurrent souhaitant doubler et maîtriser son chien
- Départ et retour : interdiction de prendre la digue (courir sur la plage ou les galets)
- Gué facultatif, au choix passage du gué ou contournement sur les galets : Attention ne pas passer prêt de la sortie de la buse : **DANGER**

Départs :

Les départs auront lieu sur le sable de la plage de Quiberville sur Mer en face de l'espace du large selon les horaires indiqués.

Je reconnais les risques inhérents à la pratique des disciplines proposées par la FSLC

Conditions d'assurances disponibles sur : <http://www.fslc-canicross.net/>

Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde

J'atteste avoir lu et m'engage à respecter le règlement FSLC de l'épreuve. www.fslc-canicross.net

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.